

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 7 Février 2018**

L'an 2018 et le 7 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de conseil à la MAIRIE sous la présidence de Éric LEFIEVRE, Maire.

Présents : M. LEFIEVRE Éric, Maire, Mmes : COCHENILLE Nicole, COQUEMA Véronique, MILLON Marie-Claude, MM : CHEVROLLIER Didier, LELIEVRE Jérôme, PHELIPPEAU William, PLESANT Patrick.

Absentes : Mmes DAVID Armelle, FIEDERMUTZ Andréa.

A été nommée secrétaire : Mme COQUEMA Véronique.

SUBVENTIONS 2018

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions de l'exercice 2018 comme suit :

ORGANISMES	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
ADMR "LES TUFFEAUX"	340.00 €
ASSOCIATION CARREFOUR ANJOU TOURAINE	60.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE DE PARNAY	80.00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE PARNAY	120.00 €
CLUB LE VERT COTEAU"	500.00 €
ASSOCIATION LIGÉRIEN DE COEUR	500.00 €

DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire fait savoir que plusieurs nids de frelons asiatiques sont détruits chaque année, sur la Commune. Il propose que la Municipalité revoie sa participation, actuellement de 40.00 €, aux frais de destruction de ces nids qui ont augmentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de prendre en charge la destruction de nids de frelons à hauteur de 90.00 €, par nid détruit. Le dépassement restera à la charge des administrés.

ANIMAUX ERRANTS - FRAIS DE GARDE

Monsieur le maire,

- fait savoir que plusieurs administrés se sont plaints de chiens errants à proximité de leur domicile et que cela se produit assez fréquemment sur la commune.

- prend toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux. Il ordonnera, par arrêté municipal, que ces animaux soient tenus en laisse et que les animaux errants saisis sur le territoire de la Commune seront conduits au chenil communal situé 2, chemin de Béniquet, où ils seront gardés 8 jours avant d'être confiés à l'ASPA d'Angers, avec laquelle une convention a été signée (articles L211-25 et L211-26 du Code Rural de la pêche Maritime).

- propose que les frais de garde soient facturés aux propriétaires ou détenteurs de ces animaux pris en

divagation sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter à 20.00 € par jour, par animal, les frais de garde.
- les frais vétérinaires sont directement mis à la charge de ses propriétaires ou de ses détenteurs.

FÊTE DES VOISINS - ANIMATION

Monsieur le Maire présente le groupe "Les Types à Pied" retenu par la Commission Municipale "Animations" pour l'animation de la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 29 juin, sur la place de l'Église. Le devis relatif à cette animation s'élève à 1 800.00 €, frais de déplacement inclus. Les frais d'hébergement et de restauration pour 3 musiciens plus 1 technicien restent à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal décide valider ce choix.

ROUTE DE SAUMUR - SÉCURISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'Agence Technique des Territoires de Doué-la-Fontaine refuse sa proposition de faire installer des ralentisseurs, avec une pente à 7 % pour limiter la vitesse à 30 km/h. Il préconise plutôt une pente à 5 %, pour une limitation de la vitesse à 50 km/h, à cause du nombre important de véhicules motorisés sur cette voie.

La pose de ralentisseurs, route de Saumur, devrait se faire pendant les vacances scolaires de février. Mais suivant la météo, ces travaux risquent d'être réalisés ultérieurement.

ROUTE DE CHAMPIGNY - RÉSEAU PLUVIAL

Monsieur Bertrand Thyreault a réalisé une étude de faisabilité d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales de la route de Champigny.

Les travaux nécessaires étant très importants financièrement, une solution pourrait être retenue pour environ 60 000.00 € HT, résoudrait partiellement les risques d'inondation des maisons longeant cette voie.
M. CHEVROLLIER Didier est présent

DON DE POULES COMPOSTEUSES

L'action de don de poules composteuses est reconduite pour l'année 2018, sous les mêmes conditions.

CRÉDIT DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2018

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relative au renouvellement de la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal :

- décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 50 000.00 €, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : EURIBOR 3 MOIS MOYENNÉ (index variable) de janvier 2018 (- 0.328 %) + marge de 1,30 %

Taux d'intérêt plancher : 1.30 %

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0,30 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

Frais de dossier : néant

Déblocage de fonds : par le principe du crédit d'office

Calcul des intérêts : sur 365 jours

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Lefièvre Éric, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

MAIRIE - ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de l'Entreprise Dallançon, de Distré (49400) 4 rue de la Chesnaie, relatif à l'aménagement de la Mairie pour l'accessibilité aux PMR, s'élevant à 7 320.00 € HT.

après en avoir délibéré,

- valide ce devis.

- autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention, au taux le plus élevé, dans le cadre de la DETR, auprès de l'État.

M. LELIEVRE Jérôme est présent.

CIMETIERE - JARDIN DU SOUVENIR

Le Conseil Municipal, prend connaissance du devis, retenu par la Commission Municipale "Cimetière", de la Société Granimond de Saint-Avoid (57500), 13/15 rue des Américains, pour la création d'un jardin du souvenir au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition s'élevant à 4 251.00 € HT qui comprend :

- 1 puisard pour 30 dispersions
- 1 stèle flamme
- 1 livre du souvenir
- 1 banc
- 24 plaques d'inscription.

FERMETURE DU CIMETIERE

Monsieur Plésant fait savoir que le cimetière devrait être fermé la nuit et présente une étude financière pour le remplacement des portails afin de sécuriser les lieux. Le portail longeant la Haute Rue, étant en très mauvais état, serait remplacé, celui qui longe le parking ainsi que le portillon seraient remplacés. Un contrôle d'accès serait installé sur le portillon.

L'estimation financière faite par l'Entreprise Dujardin concept, d'Allonnes (49650) 162 route de Saumur, d'un montant de 11 258.94 € HT n'étant pas supportable pour le budget 2018, ces travaux sont reportés.

IMPLANTATION D'UNE STATION RADIOÉLECTRIQUE PAR ORANGE

La Société Orange projète d'implanter une station radioélectrique, sur une parcelle appartenant à la Municipalité située sur les hauteurs de la Commune, afin de résoudre les problèmes de réseaux téléphoniques.

Si ce projet se réalise, la Société Orange versera une dotation annuelle de 1 500.00 € à la Commune.

La Commission voirie va se réunir afin de voir si il est possible, selon la situation des parcelles communales et suivant la réglementation du PLU, de répondre favorablement à cette proposition.

En cas de réponse positive de la Municipalité, une étude de faisabilité technique sera menée par la Société.

RPI - RENTRÉE 2018

Après avoir pris, par Monsieur le Président du RPI, une éventuelle fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2018, Monsieur le Maire informe que si l'estimation de cette prochaine rentrée est juste, à savoir 166 élèves, il n'y aura pas de fermeture de classe. Afin d'éviter toute fermeture, il ne serait pas souhaitable de descendre sous le nombre de 159 élèves.

